



Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

31^e session

Débat général

Vienne, le 16 mai 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Enfin nous pouvons nous réunir à nouveau en présentiel. Mais après plus de deux ans de pandémie, une autre crise nous a bouleversés il y a bientôt trois mois : La guerre en Ukraine et les images et rapports terribles qui nous parviennent tous les jours. La Suisse **condamne avec la plus grande fermeté l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine**, et appelle la Russie à entamer immédiatement une désescalade de la situation, à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien. La Suisse appelle toutes les parties à respecter strictement le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Cette 31^e session de la CCPCJ nous donnera l'occasion de débattre sur le **renforcement du recours aux preuves numériques dans le domaine de la justice pénale et de la lutte contre la cybercriminalité**, y compris en ce qui concerne l'utilisation abusive d'Internet et l'exploitation sexuelle de mineurs. Il s'agit de thèmes d'une grande importance pour mon pays. Pour les combattre efficacement, la coopération internationale est essentielle, de même que la coordination nationale. Cette lutte ne peut être menée sans le soutien de l'industrie privée et plus particulièrement des fournisseurs. Dès lors, en Suisse, nous avons établi des groupes de travail tant au niveau stratégique qu'opérationnel afin de faciliter l'échange d'information et renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes. Cette coordination porte ses fruits.

Néanmoins, dans un domaine en constante évolution comme la cybercriminalité, les efforts doivent être constants et prendre en compte sa nature transfrontalière.

La Suisse s'engage activement dans les négociations actuellement en cours pour l'établissement d'une **Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité**. Il est indispensable de définir ce genre de crime de manière précise et étroite. De plus, il est important que la Convention fournisse des garanties en matière de droits de l'homme.

J'aimerais également saisir cette occasion pour souligner l'importance que la Suisse accorde à la participation de la **société civile** dans les processus onusiens. La Suisse est convaincue que la contribution de la société civile est fondamentale pour résoudre les défis actuels et réaliser les objectifs des conventions des Nations Unies dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale. Nous sommes par conséquent fortement préoccupés par les tentatives d'empêcher la participation de l'ONG « Global Initiative Against Transnational Organized Crime (**GITOC**) » et d'autres organisations à plusieurs formats ces derniers mois. Tout récemment, l'absence d'invitation à GITOC aux dialogues constructifs pour le mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (UNTOC) constitue un précédent qui nous préoccupe beaucoup. La Suisse continuera à s'engager en faveur de la participation de la société civile dans les différentes enceintes et formats.

Je vous remercie.